

Déclaration CFDT au CSEC de la Société Thales LAS France SAS du 12 et 13 juillet 2022 dans le cadre de la consultation sur le projet de regroupement des services de la comptabilité fournisseurs et notes de frais de la société Thales LAS France au sein de TGS

Sur ce projet de regroupement des services de la comptabilité fournisseurs et notes de frais de la société Thales LAS France au sein de Thales Global Services sur le site d'Hélios, nous avons manifesté notre volonté d'avoir plus d'informations sur les conditions de transferts, sur la GPEC de cette population, sur le devenir des collaboratrices et collaborateurs qui ne seraient pas volontaires pour ce transfert. Nous avons également souligné les aspects RPS de cette population délaissée depuis des années, menée à mal depuis quelques années, impactée par un premier regroupement sur Rungis, des changements d'outils, des changements de méthodes, des changements de procédures.

Si nous pourrions admettre que ce regroupement pourrait apporter des améliorations dans le fonctionnement de cette partie de la comptabilité finance, nous redoutons également que ces opérations qui n'ont visiblement qu'un souci d'accroissement de la rentabilité n'engendre des dysfonctionnements tels que ceux constatés sur les différentes entités dans les fonctions paie par exemple au sein de TGS, dont la résolution semble difficile.

De ce fait, la CFDT, conformément à cette déclaration et malgré les avancées proposées par la Direction, votera contre ce projet de regroupement des services de la comptabilité fournisseurs et notes de frais de la société Thales LAS France au sein de Thales Global Services.